



Nouveaux horaires de l'Administration communale :

Suite aux restrictions sanitaires, les guichets communaux ont vu leurs horaires modifiés afin de permettre la mise en place du télétravail des employé.e.s communaux.

Cette période a également permis d'analyser la fréquentation des guichets communaux de la part des citoyen.ne.s sur les deux dernières années. De plus, la multiplication des dossiers communaux demande à ce que les employé.e.s puissent avoir des périodes dans la semaine sans téléphone et présence au guichet afin de pouvoir avancer de manière adéquate dans lesdits dossiers.

Cette analyse a amené à quelques modifications et les nouveaux horaires, effectifs depuis le 9 août 2021, seront les suivants :

GUICHETS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	08h30 à 11h30	14h00 à 17h00
Mardi	08h30 à 11h30	<i>fermé</i>
Mercredi	08h30 à 11h30	<i>fermé</i>
Jeudi	08h30 à 11h30	14h00 à 18h00
Vendredi	<i>fermé</i>	<i>fermé</i>

TELEPHONES

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 à 11h00	14h00 à 16h30
Mardi	08h00 à 11h00	14h00 à 16h30
Mercredi	08h00 à 11h00	-
Jeudi	08h00 à 11h00	14h00 à 16h30
Vendredi	<i>fermé</i>	<i>fermé</i>

GUICHETS AGENCE AVS

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	08h30 à 11h30	<i>fermé</i>
Mardi	08h30 à 11h30	<i>fermé</i>
Mercredi	08h30 à 11h30	<i>fermé</i>
Jeudi	08h30 à 11h30	<i>fermé</i>
Vendredi	<i>fermé</i>	<i>fermé</i>